



# Adhésion annuelle

2024 / 2025

## Tarifs d'adhésion (en euros)\*

Cocher le tarif correspondant à votre structure

- Écoles / Associations sans salariés ..... 41 €
- Collèges, Lycées / Associations avec salariés ..... 69 €
- Collectivités Territoriales .....
- moins de 3 000 habitants ..... 57 €
- 3 001 à 10 000 habitants ..... 104 €
- 10 001 à 50 000 habitants ..... 174 €
- 50 000 et plus ..... 231 €
- Structures administratives publiques (GIP, EPIC...) ..... 115 €
- Particuliers ..... 27 €

Pour les adhérents OCCE du Maine-et-Loire et de la Vendée, contactez l'office de votre territoire afin de bénéficier du tarif réduit (accord avec l'OCCE).

\* association non assujettie à la TVA (article 261,7-1 du CGI) / tarifs votés en Assemblée générale du 11 juin 2024

## Informations de contact

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Responsable de la structure (signataire des conventions) : .....

Fonction : .....

Personne contact pour les échanges avec Terre des Sciences :

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Règlement par chèque à l'ordre de Terre des Sciences ou par virement bancaire :

BPGO ANGERS GRAND MAINE

IBAN : FR76 1380 7008 0136 0193 9017 293

BIC : CCBPFRPPNAN

SIRET : 390 493 104 00058

APE : 9499Z

Une facture vous sera adressée à cette adresse @mail :

Souhaitez-vous recevoir notre lettre d'information électronique ?\*\* :  oui  non

Si oui, merci d'indiquer votre adresse @mail : .....

\*\*Envoi d'informations (environ un mail / mois) via une liste de diffusion informatique. Conformément à l'art. 27 de la loi N°78-17 du 06-01-78, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations communiquées. Ces informations ne sont transmises à aucun organisme extérieur.

Fait le : ..... À : .....

Cachet et signature

Merci d'envoyer votre coupon d'adhésion à :

Terre des Sciences - Bâtiment La Passerelle - 2 rue Joseph Lakanal - 49045 Angers cedex 01  
ou par email à [adhesion@terre-des-sciences.fr](mailto:adhesion@terre-des-sciences.fr) / votre personne contact au sein de l'association

version du 01/07/2024